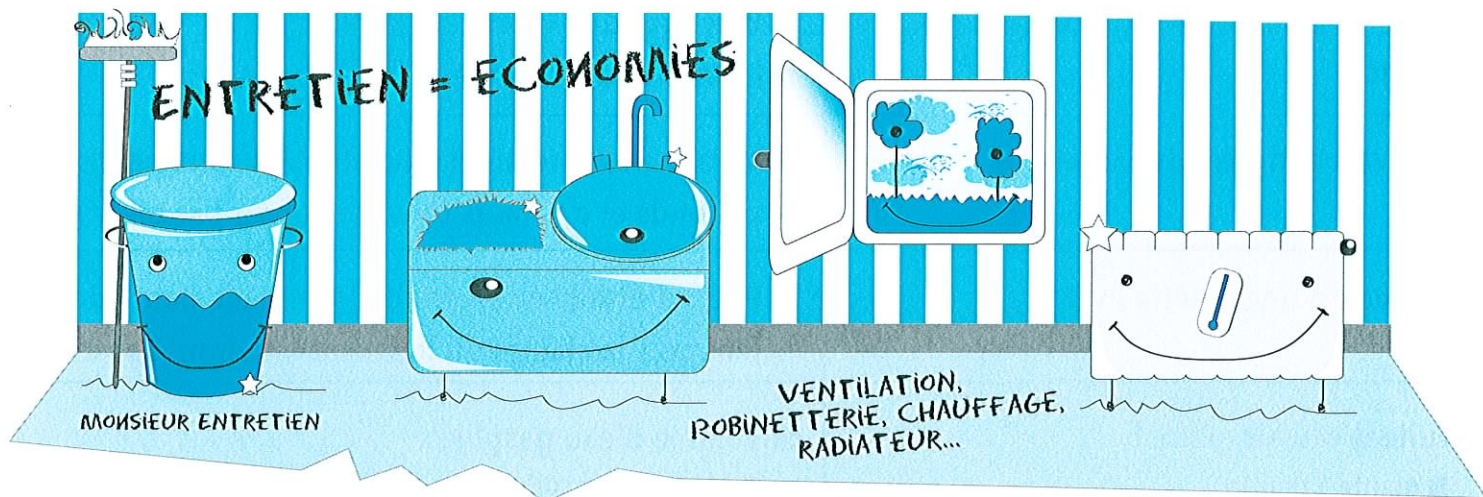


Entretien son logement : C'est aussi faire des économies !

Un bon entretien du logement est souvent source d'économie pour le locataire. Habitat25 s'est beaucoup investi depuis des années pour entretenir son patrimoine. Le locataire a également un rôle important à jouer dans l'entretien de son logement et des parties communes.



QUELQUES CONSEILS D'ENTRETIEN :

VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE :

■ Il est conseillé de la nettoyer environ deux fois par an. En hiver, si vous ouvrez vos fenêtres, n'oubliez pas de couper le chauffage de la pièce pendant la période d'aération. Ne raccordez jamais votre hotte aspirante ou votre sèche linge sur les conduits de ventilation.

MOISSURES :

■ Pour prévenir l'apparition des moisissures, veillez à bien aérer les pièces et notamment la cuisine et la salle de bain où se produit beaucoup de vapeur d'eau. Ne coupez pas le chauffage lorsque vous vous absentez. Vérifiez que les orifices d'aération ne sont pas obstrués.

RADIATEURS :

■ Ils ne doivent pas être recouverts (par des meubles ou du linge) car la chaleur ne se diffuse plus.

CONVECTEURS :

■ Ils ne doivent pas être couverts car il y a risque d'incendie.

ROBINETTERIE ET CHASSE D'EAU :

■ Évitez les fuites qui peuvent augmenter considérablement votre consommation d'eau et provoquer des dégâts. Dans de nombreux bâtiments appartenant à H25, un contrat d'entretien de votre robinetterie a été souscrit. Contactez votre gardien ou votre régisseur pour plus de renseignements.

CHAUFFAGE :

■ En cas de panne ou d'anomalie, appelez directement le prestataire de service chargé de la maintenance. Ses coordonnées sont soit marquées sur votre chaudière individuelle, soit affichées dans votre hall d'entrée.

EMBELLISSEMENT :

■ Le changement régulier des papiers peints et peinture fait également partie de l'entretien du logement.



LES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES D'UN MAUVAIS ENTRETIEN



Quelques cas concrets...

Les actes à éviter	Les conséquences et les impacts financiers d'un mauvais entretien
<ul style="list-style-type: none">■ Ouverture ou fermeture trop brusque des volets	<ul style="list-style-type: none">■ Blocage du volet et facture à la charge du locataire supérieure à 100€
<ul style="list-style-type: none">■ Mauvais entretien des aérations	<ul style="list-style-type: none">■ Moisissures et remise en peinture/papiers peints des plafonds et des murs (environ 1000€ par pièce)
<ul style="list-style-type: none">■ Perçage d'une fenêtre PVC	<ul style="list-style-type: none">■ Plus d'étanchéité, froid, remplacement de la fenêtre à la charge du locataire (environ 1000€)
<ul style="list-style-type: none">■ Fuite d'eau au robinet :<ul style="list-style-type: none">■ goutte à goutte■ filet d'eau	<ul style="list-style-type: none">■ Volume d'eau gaspillé :<ul style="list-style-type: none">■ 35 m³ par an soit un surcoût d'environ 100 euros■ de 140 à 550 m³ par an soit un surcoût entre 400 et 1500€
<ul style="list-style-type: none">■ Fuite d'eau sur WC	<ul style="list-style-type: none">■ Volume d'eau gaspillé=220 m³ par an soit 600€ à rajouter sur la facture.

DES Depuis des années, l'Office a mis en place tout un réseau d'agents de terrain pour vous écouter et vous renseigner. Nous avons la volonté d'entretenir en permanence le dialogue avec vous. N'hésitez pas à nous contacter.

BRÈ Des logements sont disponibles à Besançon, dans l'agglomération de Montbéliard, à Ornans et ses environs, Rougemont et Valdahon. Contactez nous pour plus de renseignements sur Besançon au 03.81.82.76.41 et à Montbéliard au 03.81.90.71.11.

